

GRAND JEU ANNIVERSAIRE DES 20 ANS DE LA CARTE U 2018

Règlement

ARTICLE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Coopérative U Enseigne, Société Anonyme coopérative à capital variable, immatriculée au RCS CRETEIL sous le numéro B 304 602 956 – Union de coopératives regroupant des commerçants détaillants indépendants, dont le siège social est situé Parc Tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil - CS10043 - 94533 RUNGIS CEDEX (ci-après « Société Organisatrice »), organise un jeu intitulé « **GRAND JEU ANNIVERSAIRE DES 20 ANS DE LA CARTE U** » (ci-après le « Jeu ») qui se déroulera du 29 Janvier au 24 février 2018 dans les Magasins U participants.

ARTICLE 2 : DUREE DU JEU

Le Jeu débute le lundi 29 janvier 2018 (à l'heure d'ouverture des Magasins U participants à l'opération) et se termine le samedi 24 février 2018 inclus (à l'heure de fermeture des Magasins U participants à l'opération).

Le Jeu se déroulera en deux temps comme suit :

- un « Instant gagnant » organisé en magasins du 29 janvier 2018 au 11 février 2018 inclus (ci-après dénommé « l'Instant Gagnant »)
- une loterie organisée en magasins du 13 février au 24 février 2018 inclus (ci-après dénommé « Loterie »).

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

La Société Organisatrice organise le Jeu dans les Magasins à l'enseigne Hyper U, Super U, U Express, Marché U situés en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus) ainsi que dans les DROM COM annonçant l'opération et dont la liste exhaustive figure en Annexe 1 du présent Règlement (ci-après dénommés « le(s) Magasin(s) U »).

Sous réserve des restrictions de participation indiquées au paragraphe suivant du présent article, le Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, détenteur d'une Carte U valide à la date du Jeu, résidant en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus), ainsi que dans les DROM COM ayant rempli les conditions de participation au Jeu (ci-après dénommé « les Participants »).

Ne peuvent participer au Jeu les membres du personnel :

- des Magasins U ;
- de la Société Organisatrice ainsi que ceux de ses Etablissements répondant à la définition de l'article R. 123-40 du code de commerce ;
- des sociétés prestataires de services de la Société Organisatrice et leurs éventuels sous-traitants ayant participé à l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre du Jeu.

La Société Organisatrice et les Magasins U se réservent le droit de procéder à des vérifications permettant de garantir que les critères pour participer sont respectés. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU JEU

Comme indiqué à l'article 2 du présent Règlement, le Jeu se décompose en deux temps. Aussi, et pour la parfaite compréhension des Participants, la Société Organisatrice entend présenter ci-dessous, en deux temps, le déroulement du Jeu.

4.1. Déroulement de l'Instant Gagnant

La Société Organisatrice a, au cours des quinze premiers jours du mois de Janvier 2018, identifié de manière totalement aléatoire **637 464** clients porteurs Carte U au sein de l'ensemble des Magasins U. Seuls ces clients pourront participer à l'Instant Gagnant (ci-après dénommé « Les Participants à l'Instant Gagnant »).

Si un Participant à l'Instant Gagnant, réalise entre le 29 janvier et le 11 février 2018 dans un Magasin U, un achat d'un montant minimum de 25 euros, il se verra automatiquement remettre en caisse lors de son 1^{er} achat un Bon d'information (document l'informant du crédit instantané sur son compte Carte U d'une somme allant de 2 euros à 50 euros).

4.2. Déroulement de la Loterie

Coopérative U Enseigne organise du 13 au 24 février inclus un Jeu réservé aux personnes physiques, majeurs, détentrices d'un Carte U valide à la date du Jeu, résidants en France métropolitaine (Corse et Monaco inclus), ainsi que les DROM COM. Ce jeu prendra la forme de Loteries qui seront réalisées dans l'ensemble des Magasins U participants

Afin de permettre au plus grand nombre de Participants de pouvoir jouer et obtenir un Lot, une seule participation par foyer et par semaine est autorisée. La participation se fait par :

- le renseignement d'un bulletin de participation remis en caisse, ou à l'accueil ou par l'équipe d'animation sur présentation de la Carte U dans l'ensemble des Magasins U ;
- le dépôt de ce bulletin de participation dûment complété (nom*, prénom*, n° de carte U*, adresse complète, code postal*, ville*, portable* et email*). Les informations demandées signalées d'un * sont obligatoires et nécessaires à la prise en compte de la participation du Participant.

Toujours dans une logique de permettre au plus grand nombre de Participants de pouvoir jouer et obtenir un Lot, la Société Organisatrice a subdivisé l'obtention des Lots en deux temps. Aussi, deux tirages au sort sont réalisés dans chaque Magasin U participant soit un par semaine :

- le samedi 17 février 2018 : 1^{er} tirage au sort
- le samedi 24 février 2018 : 2^{ème} tirage au sort

Tout bulletin de participation présentant des informations fausses ou incomplètes sera déclaré nul et retiré lors du tirage au sort.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Comme indiqué à l'article 2 du présent Règlement, dans le cadre du Jeu, les Participants ont la possibilité de jouer à la fois à un « Instant gagnant » mais également de participer à une Loterie organisée en magasin composé de deux tirages au sort qui seront réalisés le samedi 17 février 2018 et le samedi 24 février 2018 dans chaque Magasins U

5.1. Désignation des Gagnants dans le cadre de l'Instant gagnant

Les gagnants Carte U à l'Instant gagnant seront informés de leur qualité de gagnant lors de leur 1^{er} passage en caisse réalisé entre le 29 janvier au 11 février 2018 inclus, par la remise en caisse d'un Bon d'information, lors de

leur 1^{er} achat (document leur informant du crédit instantané sur son compte Carte U d'une somme allant de 2 euros à 50 euros).

Au total, entre le 29 janvier et le 11 février 2018, **637 464** gagnants potentiels ont été désignés par la Société

5.2. Désignation des Gagnants dans le cadre de La Loterie

Les gagnants Carte U à la Loterie seront les Participants tirés au sort lors de chaque tirage au sort réalisé dans l'ensemble des Magasins U.

Au total, entre le 13 et le 24 février 2018, **13 039** gagnants seront désignés dans l'ensemble des Magasins U.

ARTICLE 6 : DOTATIONS ET ATTRIBUTION DES LOTS

6.1. Dotations

La Société Organisatrice indique que, pendant la période de validité du «**GRAND JEU ANNIVERSAIRE DES 20 ANS DE LA CARTE U**», la valeur totale des Lots mis en jeu dans l'ensemble des Magasins U participant atteindra **3 337 133.89 € TTC**.

A titre indicatif :

- la valeur global des dotations mise en jeu dans le cadre d'Instant gagnant sera de : 1 887 104,96 € répartis comme suit :

Répartition des Bons de l'Instant gagnant

Répartition des Bons de sortie de caisse	AU GLOBAL	HYPER U	SUPER U > 2000 M	SUPER U < 2000 M	U EXPRESS MARCHÉ U
Nombre de porteurs rattachés	7 005 050	1 169 557	3 596 529	1 513 867	725 097
Porteurs acheteurs potentiels (paniers >25€) hypothèse haute : 70%)	4 903 535	818 690	2 517 570	1 059 707	507 568
Nombre de gagnants	637 464	106 430	327 284	137 762	65 984
Nombre de bons 2 euros	560 964	93 658	288 010	121 230	58 066
Nombre de bons 5 euros	50 997	8 514	26 183	11 021	5 279
Nombre de bons 10 euros	19 124	3 193	9 819	4 133	1 980
Nombre de bon 50 euros	6 379	1 064	3 273	1 378	664
Valeur bon 2 euros	1 121 928,82 €	187 316,25 €	576 020,08 €	242 460,94 €	116 131,54 €
Valeur bon 5 euros	254 983,82 €	42 571,87 €	130 913,66 €	55 104,76 €	26 393,53 €
Valeur bon 10 euros	191 237,87 €	31 928,91 €	98 185,24 €	41 328,57 €	19 795,15 €
Valeur bon 50 euros	318 954,46 €	53 214,84 €	163 642,07 €	68 880,95 €	33 191,40 €
TOTAL valeur bons	1 887 104,96 €	315 031,87 €	968 761,05 €	407 775,22€	195 511,95 €

La Société Organisatrice indique que, pendant la période de validité du Jeu, **12 075 lots sont mis en jeu** dans l'ensemble des Magasins U participant à l'opération.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés, ils ne peuvent être attribués, cédés ou transmis à une autre personne. Les lots, notamment attribués aux gagnants Carte U ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune

sorte et ne pourront en aucun cas être échangés à la demande des gagnants Carte U contre une valeur en espèces ou contre toute autre dotation pour quelque raison que ce soit.

En cas de nécessité, la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer à tout moment aux lots proposés, des lots d'une valeur au moins équivalente. A ce titre :

Nombre de lots mis en jeu

Lots Numéro 1 ^{er} Tirage au sort le 17/02/18	Quantités	libellé	Prix de Vente Indicatif TTC
1	3 116	EXTRACTEUR JUS SIMEON NUTRIJUS PJ552	179,00 €
2	2 015	GRILLE.VIANDE BOSCH TFB3302.V	69,99 €
3	3 500	COFFRETS SMARTBOX "TENTATION A DEUX MULITHEME »	49,90 €
Lots Numéro 1 ^{er} Tirage au sort le 24/02/18	Quantités	libellé	Prix de Vente Indicatif TTC
1	1 137	1000 EUROS CREDITE SUR LA CARTE U	1 000,00 €
3	1 207	FRESH EXPRES.MOULINEX DJ753510	39,99 €
2	1 100	WOK COUVERCLE VERRE TEFAL WO300010 SILV.	79,99 €

Description des lots mis en jeu du tirage au sort de la loterie du samedi 17 février 2018 :

- LOT 1 : EXTRACTEUR JUS SIMEON NUTRIJUS PJ552

Extracteur de jus avec système à pressoir

Becs verseur à clapets

8 programmes automatiques

Touches programme rétro-éclairés et tactiles

Rotation 45-55tr/min

Bol à jus gradué jusqu'à 450 ml

Livret de 36 recettes

Puissance : 200 W

Tension utilisation : 240V environ 50/60hz

Produit Emballage Master PCB

Palettisation 20 x 46 x 21 cm 4,1 kg 24 x 23 x58, 5 cm 4,9 kg 25,5 x 24,5 x 60 cm 6,3 kg

- LOT 2 : GRILLE.VIANDE BOSCH TFB3302.V

Poids net de l'appareil : 3,9 kg / Brut : 4,3 kg

Dimensions (H x L x P mm) : 120 x 390 x 325 mm

Dimensions appareil emballé (mm) : 370 x 130 x 420 mm

- LOT 3 : COFFRETS SMARTBOX « TENTATION A DEUX MULITHEME ».

2915 activités et séjours partout en France et en Europe : dîners gourmands, nuits en maisons d'hôtes, vols en ULM ou encore accès au spa. Valables 18 mois, à compter de la date d'activation.

Description des lots mis en jeu du tirage au sort de la loterie du samedi 24 février 2018 :

-LOT 1 : 1000 EUROS CREDITE SUR LA CARTE U

Une remise immédiate d'une preuve du gain matérialisé par voucher sera remise au gagnant Carte U.

Le magasin renvoie via un formulaire, le nom, prénom, date de naissance, téléphone et numéro du compte Carte U du gagnant à la Centrale nationale.

Système U Centrale nationale crédite la somme de 1000 euros sur le compte de la Carte U du gagnant

-LOT 2 : WOK COUVERCLE VERRE TEFAL WO300010 SILV

Nombre de fonctions 1

Puissance (W) 1200 W

Socle ou base électrique en thermoplastique

Fusible thermique de sécurité

Plat de cuisson amovible

Thermostat réglable

Plat/cuve amovible en aluminium + revêtement anti Indicateur Thermo-Spot®

Couvercle Verre

Poignées et bouton en thermodur

Longueur de cordon (m) : 2 m

Capacité (nombre de personnes) 8

Voyant lumineux

Autres fonctions grille maintien au chaud

Couleur Silver / Noir

Produits Nu

Dimension (L x l x H) : 37x37x26

Poids : 3,45(KG)

Produit Emballé

Dimension (L x l x H) : 39x5x3x13

Poids : 3,755(KG)

- LOT 3 : FRESH EXPRES.MOULINEX DJ753510

Puissance 200 W

Réglages de vitesse 1

Nombre de fonctions 3

Type de fonctions Tranche - râpe - gratte

Service direct Oui

Dimensions de la goulotte d'alimentation (L x l) 5,7 x 5,7 cm

Ejection des cônes Oui

Matériau du panneau avant Plastique

Couleur du panneau avant Rouge rubis

Rangement des accessoires Oui

Range cordon Oui

Compatible lave-vaisselle Oui

Coloris : Rouge rubis.

Produits Nu

Dimension (L x l x H) : 264x165x282 (MM)

Poids : 1,44(KG)

Produit Emballé

Dimension (L x l x H) : 246x195x245 (MM)

Poids : 1,72(KG)

Carton

Dimension (L x l x H) : 246x195x245 (MM)

Poids : 1,72(KG)

ARTICLE 7 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les participants sont informés qu'un traitement de leurs données personnelles est réalisé par la Société organisatrice, responsable de traitement.

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées aux fins suivantes :

- Prendre en compte votre participation à la loterie
- Identifier les gagnants de la loterie et prendre contact avec eux aux fins de créditer leur compte Carte U de 1000 euros

- Diffuser la liste des gagnants (prénom et première lettre du nom)
- Gérer toute réclamation ou cas de fraude éventuelle
- Enfin se conformer aux lois et règlements applicables.

Ces données sont communiquées à la Société organisatrice et aux magasins participants, aux Etablissements régionaux U Enseigne, ainsi qu'à des prestataires tiers sélectionnés par la Société Organisatrice du Jeu ou la remise des lots. Vos données ne sont pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements. Ces droits s'exercent en écrivant à La Société Organisatrice à l'adresse suivante :

Coopérative U Enseigne - Service Communication Grand Public
«**GRAND JEU ANNIVERSAIRE DES 20 ANS DE LA CARTE U**».
Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 RUNGIS cedex

Compte tenu de la finalité de la collecte de ces données nominatives, les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Certaines données fournies par les internautes seront conservées et transmises à des tiers choisis par la Société Organisatrice. Ces données ne seront en aucun cas nominatives et ne seront fournies qu'à titre de statistiques marketing.

Vous disposez également d'un droit de recours auprès de l'Autorité nationale compétente en matière de protection des données personnelles, pour toute atteinte portée à vos droits en matière de respects des données personnelles vous concernant.

ARTICLE 8 : RESPECT DES REGLES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants et de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'huissier et la version du Règlement envoyée à toute personne qui en fait la demande, la version déposée chez l'huissier prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tout support et en contrariété avec le présent Règlement.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement dans son intégralité ainsi que les lois et règlements applicables aux jeux en France.

ARTICLE 9 : DEPOT LEGAL ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet est déposé à la SCP BRISSE-BOUVET-LLOPIS, huissiers de justice associés, 354, rue Saint-Honoré – 75001 Paris.

En complément de ce qui précède, le Règlement du présent Jeu est affiché dans l'ensemble des Magasins U participant à la présente opération et consultable sur le site magasinu.com. Les éventuels avenants au Règlement le seront de la même façon.

Le Règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante :

Coopérative U Enseigne - Service Communication Grand Public
« **GRAND JEU ANNIVERSAIRE DES 20 ANS DE LA CARTE U** »
Parc Tertiaire ICADE, 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 RUNGIS cedex

(Timbre remboursé sur demande sur la base du tarif lent 'lettre' en vigueur, sur simple demande accompagnant la demande de Règlement). Les demandes seront honorées dans un délai moyen de 1 mois.

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice, avenant qui sera alors affiché en Magasin. L'avenant sera déposé à la SCP BRISSE-BOUVET-LLOPIS dépositaire du Règlement avant sa publication.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant le Jeu, et notamment l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que la liste des Gagnants.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté née ou à naître, liée à l'interprétation, l'application du présent Jeu ou de son Règlement sera soumise à la Société Organisatrice et ses décisions seront sans appel.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de un mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi). Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite exclusivement par courrier postal à l'adresse suivante :

Coopérative U Enseigne
Direction des opérations Marketing et Communication
« **GRAND JEU ANNIVERSAIRE DES 20 ANS DE LA CARTE U** »
Parc Tertiaire ICADE - 20 rue d'Arcueil – CS10043, 94533 RUNGIS cedex